

Nombres de membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	10	6

Séance du 30 janvier de l'an deux mille vingt trois

Le 30 janvier 2023 à 19h55, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Renauld Hervé

Date de convocation
25/01/2023

Présents : MM. Renauld Hervé, Géraudie Thomas, Le Tual Didier, Hamel Arnaud, Trochet Jean-Claude, Dupuy Jean-Philippe

Date d'affichage de la convocation
25/01/2023

Absents : MM.

Absents excusés : Maillard Fabrice, Vénard Sylvain, Campana Florent, Zaoui Nathalie

Étaient représentés : Maillard Fabrice par Thomas Géraudie
 Vénard Sylvain par Jean-Philippe Dupuy
 Campana Florent par Didier Le Tual

Monsieur Jean-Claude Trochet a été nommé secrétaire.

Annule et remplace la délibération 2022/42

2023- 02 Participation au voyage au ski des élèves de sixième du collège François Mauriac domiciliés à Grandchamp

Après avoir entendu la lecture de la demande du collège François Mauriac du 13 octobre 2022, concernant la participation financière à un séjour au ski pour les élèves de sixième domiciliés à Grandchamp, par le Monsieur le Maire.

Monsieur Le Maire propose une participation forfaitaire de 75€ par enfant domicilié à Grandchamp soit 4 élèves de sixième.

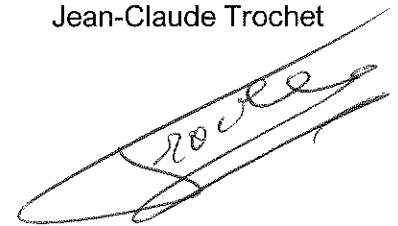
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
 Autorise le versement de la subvention au Collège François Mauriac.

Et ont signé tous les membres présents

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
 Hervé Renauld

Le Secrétaire,
 Jean-Claude Trochet

Après envoi en Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire

et publication ou notification

La présente délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.